



Externalisez. Respirez. Avancez.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par INVEX, micro-entreprise immatriculée en France.

Toute validation d'un devis, signature de contrat ou démarrage de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. NATURE DES PRESTATIONS

INVEX propose des prestations d'externalisation administrative et de gestion de back-office, réalisées à distance, sous forme d'abonnement mensuel.

Les prestations incluent notamment :

- gestion administrative,
- organisation et structuration,
- suivi opérationnel,
- coordination administrative.

Dans le cadre d'un accompagnement en Suisse, INVEX peut également intervenir sur le suivi administratif RH, à l'exclusion de l'établissement des fiches de salaire.

3. PERIMETRE DES PRESTATIONS

Les prestations sont réalisées dans le cadre d'un périmètre défini lors de la souscription.

Elles sont exécutées dans la limite d'un volume mensuel raisonnable, conforme à un usage normal pour le type d'offre souscrite.

Aucun décompte horaire n'est applicable.

4. PRESTATIONS HORS PERIMETRE

Toute demande excédant le périmètre initial, toute mission ponctuelle ou toute urgence non planifiée constitue une prestation hors périmètre.

Ces prestations feront l'objet :

- d'un devis complémentaire, ou
- d'une adaptation de l'offre souscrite

Aucune prestation hors périmètre ne sera réalisée sans validation écrite préalable.

5. MODALITES DE COLLABORATION

Les échanges s'effectuent exclusivement par les canaux définis (email et/ou WhatsApp Business).

Le Client s'engage à :

- centraliser ses demandes,
- transmettre les informations nécessaires,
- respecter les modalités de fonctionnement définies.

Toute sollicitation excessive ou désorganisée pourra être requalifiée comme hors périmètre

6. CONDITIONS FINANCIERES

Les prestations sont facturées sous forme d'abonnement mensuel.

Le règlement est exigible à réception de facture, par virement bancaire.

En cas de retard de paiement :

- INVEX se réserve le droit de suspendre les prestations
- des pénalités pourront être appliquées conformément à la réglementation en vigueur

7. DUREE ET RESILIATION

Les prestations sont conclues pour une durée indéterminée.

Chaque partie peut y mettre fin avec un préavis de 30 jours, notifié par écrit.

Toute période engagée reste due.

8. RESPONSABILITE

INVEX est tenue à une obligation de moyens.

INVEX ne saurait être tenue responsable :

- des décisions prises par le Client,
- des conséquences liées à une mauvaise organisation interne,
- des informations inexactes ou incomplètes transmises,
- des pertes indirectes ou pertes d'exploitation

9. CONFIDENTIALITE

INVEX s'engage à garantir la confidentialité de l'ensemble des informations, documents et données transmis dans le cadre des prestations.

Cette obligation perdure après la fin de la relation contractuelle.

10. DONNEES PERSONNELLES

Les données éventuellement collectées sont traitées conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

11. FORCE MAJEURE

INVEX ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure (maladie, incident technique, indisponibilité exceptionnelle, etc.).

12. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège d'INVEX.